



nature isère
espace de découverte et de partage

SORTIES EN NATURE ET DÉRANGEMENT DE LA FAUNE : LA LPO AURA APPELLE À LA VIGILANCE



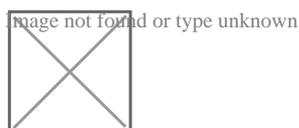
Après deux mois de confinement, il va certainement bientôt être possible de retrouver l'air libre et de profiter à nouveau de la nature. Les activités de sports de nature vont pouvoir reprendre et seront salutaires pour le corps et l'esprit. Néanmoins, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes appelle à la vigilance de chaque pratiquant-e en particulier lors des premières sorties en nature. En effet, la faune sauvage

a pu profiter du confinement et de l'absence d'activités humaines pour se réappropriier certains espaces et les oiseaux ont peut-être fait leur nid dans votre « spot » favori.

Au printemps, nous avons eu la chance de profiter du silence lié au ralentissement des activités humaines pour apprécier le chant des oiseaux, particulièrement audible en cette période de reproduction chez nos amis à plumes.

En ce moment, les oiseaux et notamment les rapaces sont donc en pleine période de nidification ; les œufs ont certainement déjà éclos et les jeunes poussins ont besoin d'être nourris très régulièrement par leur parents.

Lors des premières sorties en nature qui seront autorisées selon les directives gouvernementales, la LPO AuRA appelle à la plus grande vigilance quant au dérangement des oiseaux pouvant nicher à proximité des lieux de pratiques sportives, délaissés pendant le confinement.



Circaète Jean-le-Blanc – Guy Bourderionnet

Aussi, si vous observez des rapaces ou un nid lors de vos premières sorties en montagne (escalade, randonnée, vol libre...), n'hésitez pas à prévenir la LPO (Adrien Lambert : adrien.lambert@lpo.fr (<mailto:adrien.lambert@lpo.fr>) [1]). **Nous essayerons ensemble de trouver une solution afin de vous permettre de concilier la pratique de votre activité tout en préservant la faune sauvage.**

De manière générale, si jamais vous avez la chance de croiser un animal sauvage lors de vos sorties, il est préférable de chercher à vous en éloigner ou au moins de vous arrêter le temps que l'animal s'éloigne (si l'activité le permet).

Vous pouvez consulter les zones de sensibilité pour la faune sur [le site de Biodiv'Sports](https://biodivsports-widget.lpo-aura.org/) (<https://biodivsports-widget.lpo-aura.org/>) [2], mais ces informations ne sont pas exhaustives, car vous pouvez évidemment croiser des animaux en dehors de ces zones.

**Un grand merci pour votre vigilance !
Bonnes sorties à toutes et à tous.**

Image not found or type unknown



LIENS

- **Biodiv'Sports** (<https://biodivsports-widget.lpo-aura.org/>) [2]